



Le 19 juin 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0243

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 20 mai 2025 et indiquant :

« Dans le cadre d'une étude écologique, nous aimerais connaître la cote d'exploitation maximale du ou des barrages qui contrôle le niveau d'eau du Lac St-François (Fleuve St-Laurent) à la hauteur de St-Zotique, vis-à-vis le lot 1 688 761 (voir plan ci-joint) afin de déterminer la limite du littoral. Il peut s'agir du barrage de Beauharnois et /ou de Coteau-du-Lac (Coteau-1, 2 ou 3). »

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous vous informons que la cote maximale d'exploitation des barrages du Coteau et du barrage de Beauharnois est de 46,63 m. Le niveau est mesuré à la station de Coteau-Landing, installée sur la rive gauche du lac Saint-François, à l'entrée du canal de Soulange.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.